



Modalités d'admission en formation sociale préparatoire au Diplôme d'Etat d'Assistant Familial.

1 – Conditions d'accès à la formation.

Selon l'arrêté du 2.04.25, l'inscription en formation conduisant au diplôme d'Etat d'assistant familial est subordonnée au dépôt d'un dossier d'inscription auprès de l'établissement de formation contenant l'attestation de suivi du stage préparatoire à l'accueil d'enfant prévu à l'article D. 421-43 du code de l'action sociale et des familles (100 heures).

2 – Modalités d'inscription auprès de l'Etablissement de Formation.

2.1 - Protocole d'accès à la formation.

Dès lors que l'employeur aura signifié à l'Assistant Familial qu'il est inscrit à la formation au Diplôme d'Etat et dans les 15 jours qui suivent, l'établissement de formation va lui adresser un mail précisant les modalités d'inscription **en ligne** via le logiciel Ypareo. (Cf note ci-jointe)

Le dossier d'inscription est composé des documents suivants (que ce soit pour un parcours complet ou un parcours partiel) :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ou titre de séjour
- Les pièces attestant l'agrément délivré par le Président du Conseil Général
- Les pièces attestant l'agrément délivré par le Président du Conseil Général
- Une attestation d'honorabilité
- La photocopie de chacun des diplômes ou autres documents justifiant d'un ou plusieurs allègements de formation et d'une ou plusieurs dispenses de formation et d'épreuve de certification
- L'attestation de suivi du stage de 100 h préalable à l'accueil du premier enfant

2.2 - Rôle de l'établissement de formation en matière de :

- **Vérification de la complétude des dossiers de candidatures :**
Dès réception du dossier en ligne, une vérification de la complétude est effectuée.
Ceci est de la compétence de l'assistante de formation et de la responsable de la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Assistant Familial.

3 – Notification de l'accès à la formation.

- **Commission d'admission :**
Elle valide l'entrée en formation des candidats.

Chaque candidat est informé par mail de son entrée en formation.

4 – Calendrier de la procédure de l'admission :

Date limite de dépôt des pièces : **7 septembre 2026**